

Burundi : Nouvelle défection au sein de la plateforme d'opposition CNARED

@rib News, 28/06/2016 PARTI POUR UNE SOCIÉTÉ NON VIOLENTE - SONOVI-RUREMESHU DIEU - UNITÉ - DÉVELOPPEMENT. CABINET DU PRÉSIDENT DÉCISION No. 005/P-SNV/2016 du 28 Juin 2016 PORTANT RETRAIT DE LA PLATEFORME POLITIQUE DU CNARED LE PRÉSIDENT FONDATEUR DU PARTI SONOVI-RUREMESHU ; Vu la Constitution de la République du Burundi ; Vu la loi régissant les partis politiques au Burundi ;

Vu les textes régissant le fonctionnement dudit Parti - savoir, le Statut, et le Règlement d'Ordre Intérieur ; Vu l'acte constitutif du CNARED, Notant une violation flagrante et flagrante des dispositions régissant le fonctionnement de la plateforme, Constatant un manque de transparence, et une violation du principe d'égalité des membres du Directoire dans la prise de décision, Le Comité Central du Parti SONOVI-RUREMESHU ayant été consulté et ayant adhéré unanimement; Le Comité Directeur National du Parti SONOVI-RUREMESHU ayant adopté à l'unanimité ; DECIDE : Article Premier Le Parti SONOVI-RUREMESHU SE RETIRE du Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de l'Etat de Droit (CNARED). Article 2 Le Parti SONOVI-RUREMESHU reste disposé à coopérer avec toute autre force politique en vue d'asseoir une véritable gouvernance citoyenne qui répondra aux aspirations légitimes d'unité nationale, de paix, et de sécurité pour tous au Burundi. Article 3 Toute décision contraire à la présente est abolie. Article 4 La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature. Fait à Bujumbura, le 28 Juin 2016 D'OGREATIAS NDAYISHIMIYE Président Fondateur